

BIAP Recommandation 20/1 :

Langage

Avant-propos

Ce document représente une recommandation du Bureau International d'Audiophonologie, BIAP. Une Recommandation BIAP constitue une référence pour la mise en œuvre d'une intervention audiolinguistique ou phonologique; au meilleur de notre connaissance.

La recommandation se base sur le vécu et les bonnes pratiques en ce qui concerne la méthodologie et l'étendue du document, au moment de sa parution.

Malgré le grand soin apporté à la préparation des informations ici fournies, le BIAP n'est pas en mesure de garantir l'exactitude de leur interprétation et application. Le BIAP décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, ainsi que pour des pertes et préjudices quelconques. Ce document restera en vigueur jusqu'à ce que le BIAP le remplace ou l'annule.

Les remarques éventuelles à propos de ce document pourront être adressées au Secrétaire Général du Bureau International de l'Audiophonologie, dont les coordonnées sont disponibles sur le site BIAP au www.biap.org.

Recommandation

La recommandation 20/1 a pour objet l'analyse des tests et épreuves d'évaluation linguistique pour permettre d'effectuer des bilans de parole et de langage les plus précis possible.

Etant donné la complexité de la situation psycholinguistique et des variables individuelles (développementales, culturelles, sociales ...) dans l'acquisition du langage, les investigations devront permettre d'examiner la communication verbale (orale ou écrite) :

1. dans ses aspects qualitatifs :

- interaction
- pragmatique

2. dans ses aspects quantitatifs :

- l'observation de l'expression orale
 - articulation
 - motricité bucco-faciale
 - facteurs suprasegmentaux
 - voix
- les éléments linguistiques : de l'expression et de la compréhension
 - phonologie
 - morphologie
 - sémantique
 - lexicologie

- syntaxe
- les conditions cognitives de l'élaboration du langage :
 - mémoire
 - catégorisation
 - raisonnement
 - logique
- le mode graphique :
 - lecture
 - écriture

L'analyse des éléments recueillis conduit :

- à élaborer des hypothèses sur les difficultés, retards et troubles de la parole et/ou du langage
- à établir le plan de rééducation ou à orienter vers des investigations complémentaires

Cette évaluation est dynamique et doit être soumise à des réajustements.

Definitions

1. Aspects qualitatifs

1.1 Interaction

du point de vue fonctionnel :

L'influence réciproque d'un comportement (verbal ou non) sur l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

du point de vue linguistique :

Modèle interactif de traitement du langage

Dès le début de la perception d'une phrase tous les niveaux de traitement (phonologique, lexical, syntaxique, sémantique) commencent à fonctionner en parallèle, et ces divers niveaux de traitement sont en interaction, c'est-à-dire que chaque niveau est affecté par des informations venant, non seulement du niveau immédiatement inférieur, mais aussi des niveaux supérieurs.

1.2. Pragmatique :

Organisation et régulation des emplois du discours.

L'aspect pragmatique du langage concerne les conditions de son utilisation : motivations psychologiques des locuteurs, réactions des interlocuteurs, types socialisés du discours, objet du discours

2. Aspects quantitatifs

2.1. Observation de l'expression orale

2.1.1. Articulation :

Ensemble des actes bucco-phonatoires de la réalisation des phonèmes.

2.1.2. Motricité bucco-faciale :

Activité motrice (intentionnelle ou non) des organes périphériques de la phonation.

2.1.3. Facteurs supra-segmentaux :

Un trait supra-segmental ou trait prosodique est une caractéristique phonique qui affecte un segment plus long que le phonème : l'accent, l'intonation, la durée, le rythme.

2.1.4. Voix :

- intensité
- hauteur
- timbre
- durée

2.2. Elements linguistiques de l'expression et de la comprehension

2.2.1. Phonologie :

Science qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction dans le système de communication linguistique.

2.2.2. Morphologie :

Description des règles qui régissent la structure interne des mots. (règles de formation et de flexion des mots).

2.2.3. Sémantique :

Discipline ayant pour objet l'étude des significations (énoncés-phrases-vocables).

2.2.4. Lexicologie :

Etude des mots

2.2.5. Syntaxe :

Description des règles par lesquelles les unités significatives se combinent en phrases.

2.3. Conditions cognitives de l'elaboration du langage

2.3.1. Mémoire

Capacité d'organiser, de conserver et de restituer des informations.

2.3.2. Catégorisation :

Capacité d'opérer des classifications à partir de la discrimination de certains attributs des objets, des évènements, des concepts ... en constituant des classes d'identité ou d'équivalence.

2.3.3. Raisonnement :

Capacité de réflexion et de jugement sur l'utilisation des règles de la parole et du langage.

2.3.4. Logique :

Capacité mentale d'observer et d'exprimer un enchaînement cohérent d'idées.

2.4. Le mode graphique

2.4.1. La lecture : est un acte de communication.

2.4.2. L'écriture est une représentation de la langue parlée au moyen de signes graphiques. C'est un code de communication au second degré par rapport à l'expression orale.

Cette recommandation a été créée et approuvée dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire entre les professionnels de toutes les disciplines audiophonologiques - la médecine, la pédagogie, l'orthophonie, la psychologie et l'audiologie.

La langue originale de ce document est le français.

Le BIAP autorise la diffusion des documents disponibles sur son site Web, mais interdit toute modification de leur contenu.

Madrid (l'Espagne), le 1er mai 1995